



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

24 avril 2026

Date d'affichage :

24 avril 2026

Objet

N° 26.04.30 - 040

Budgets primitifs 2026 (Budget principal et annexes)

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Philippe SAINT-MARTIN, Maire.

Présents : Philippe SAINT-MARTIN, Florian DEYGAS, Olivier PEANNE, Mélissa LARRAZET, Olivier DREZEN, Myriam DESTORS, Franck MARIMPOUY, Dominique GRATIANETTE, Vincent DELFOUR, Françoise GIMENO, Magali COLOMES-REMOIVILLE, Sandrine PRUNIER, Daphnée ETIE, Nicolas POMMIEZ, David LYS, Estelle DUBERT, Mélyssa LELONG, Nelly DUBERTRAND, AI TERSIC, Alain CAUNEGRE, Frédérique CHARPENEL, Sébastien FAISSOLLE, Delphine ALLEGRE, Sandra TOLLIS.

Absents : Sandrine QUIGNARD, Sylvain GALIBERT, Anne-France PLANCHET, Jimmy BAMBOUCHE, Michel CASTETS.

Procurations : Sandrine QUIGNARD donne procuration à Olivier PEANNE, Sylvain GALIBERT donne procuration à Franck MARIMPOUY, Anne-France PLANCHET donne procuration à Sandrine PRUNIER, Jimmy BAMBOUCHE donne procuration à Mélissa LARRAZET, Michel CASTETS donne procuration à Frédérique CHARPENEL.

Secrétaire de séance : AI TERSIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants et L.2312-1,

Vu la délibération n°26.04.10 – 028 en date du 10 avril 2026 par laquelle, en application de l'article L.2312-1 du C.G.C.T, il est acté que le débat d'orientation budgétaire relatif au budget principal de la Commune et aux budgets annexes s'est déroulé,

Considérant que le projet de budgets primitifs 2026 (budget principal et annexes) est joint à la présente délibération et qu'il doit faire l'objet d'un vote par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 23 « pour » et 6 « contre » (Alain Caunègre, Michel Castets, Frédérique Charpenel, Sébastien Faissolle, Delphine Allègre, Sandra Tollis), décide :

- d'adopter les budgets primitifs suivants :
 - Centre Sportif de l'Isle Verte
 - Camping
 - Forêt communale
 - Commune

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 4.05.26

M Le Maire,



Soustons, le 30 mai 2026
Monsieur le Maire

Philippe SAINT-MARTIN.

